

**Gazette du Travail.**—Un journal mensuel, connu sous le nom de “Gazette du Travail” est publié par le ministère du Travail depuis sa création en 1900. Il contient un résumé de la situation industrielle au Canada, de l'embauchage et du chômage, reproduit les rapports des activités du Service de Placement du Canada dans les différentes provinces, fait connaître tout ce qui concerne la législation ouvrière, les salaires, les heures de travail, la mercuriale des prix de gros et de détail, des denrées et articles de première nécessité, tant au Canada que dans les autres pays, les conflits du travail, y compris les procédures auxquelles ils donnent lieu, les accidents du travail, les décisions des cours et tribunaux en matière de travail, l'enseignement technique et professionnel, les enquêtes en vertu de la loi sur les coalitions, et, d'une manière générale, tout ce qui est de nature à intéresser la population ouvrière. La “Gazette du Travail” jouit d'une grande circulation dans toutes les parties du pays; ses informations statistiques et autres sont grandement appréciées et servent de base aux ajustement de salaires et autres conditions du travail; son abonnement coûte 20 cents par année.

**Législation ouvrière.**—La législation ouvrière est l'objet d'une grande sollicitude. Les nouvelles lois émanant soit du parlement fédéral, soit des parlements provinciaux, sont reproduites et commentées dans la “Gazette du Travail”. Depuis 1917, le département a publié des rapports annuels contenant le texte des lois ouvrières canadiennes passées durant l'année, avec une introduction résumant cette législation classifiée sous ses différents sujets. Le premier de ces rapports est basé sur une codification de la législation ouvrière tant fédérale que provinciale, telle qu'elle existait à la fin de 1915. Des rapports sur les lois ouvrières votées durant les quatre années suivantes ont été publiés dans leur ordre régulier. Une nouvelle refonte a été faite en 1920, qui a été ensuite complétée par des rapports annuels de 1921, 1922, 1923, 1924, 1925 et 1926. Une troisième refonte de la législation ouvrière contenant les textes des lois fédérales et provinciales sur le travail jusqu'à la fin de décembre 1928 a paru en décembre 1929. Des suppléments ont paru en 1930, 1931 et 1932. Le ministère du Travail a aussi publié différents articles traitant des lois provinciales du travail, montrant jusqu'où celles-ci ont été standardisées et en quels points elles diffèrent entre elles.

**Conseils industriels mixtes.**—Un chapitre du rapport de la Commission Royale de 1919 sur les relations industrielles était consacré aux comités d'ateliers et aux conseils patronaux et ouvriers. Les commissaires recommandaient fortement l'adoption au Canada des principes régissant les conseils Whitley et autres organisations similaires. Le sujet fut aussi discuté à la Conférence Nationale Industrielle de 1919. Le comité auquel la question avait été soumise se prononça unanimement en faveur d'une coopération plus étroite entre patrons et ouvriers, estimant que la création de conseils industriels mixtes serait de nature à réaliser ces desiderata.

En vertu d'un ordre en conseil, C.P. 2232, le 22 décembre 1928, un comité consultatif sur la loi de retraite du service civil fut nommé pour aviser le Bureau du Trésor sur les choses relatives à l'application de cette loi. Le comité se compose de cinq membres nommés par des organisations d'employés civils et de cinq nommés par le gouvernement, ces derniers étant recrutés: trois dans le ministère des Finances, un dans le département des Assurances et un dans le ministère de la Justice. Ce comité a commencé à siéger en janvier 1929, et il s'occupe encore de la retraite des employés civils.